



PROTECTIONS DES IMMIGRÉS ET RÉFUGIÉS DANS LE CADRE DE LA PHRA



Classes Protégées

Le Pennsylvania Human Relations Act (PHRA) interdit toute discrimination fondée sur

- l'âge
- la couleur de peau
- la race
- le sexe
- la situation familiale (logement uniquement)
- le handicap et l'utilisation, la manipulation ou le dressage d'animaux d'assistance ou d'animaux guides
- la descendance
- l'origine nationale
- la croyance religieuse
- les représailles

En vertu du PHRA, des protections s'appliquent en matière d'emploi, de logement, de propriété commerciale, d'hébergement public et d'établissements d'enseignement.

Dans le cadre du Pennsylvania Fair Educational Opportunities Act (PFEOPA), la plupart des établissements d'enseignement supérieur bénéficient d'une protection en vertu de la PHRA, à l'exception des établissements privés.

Que dois-je faire si je pense avoir été victime d'une discrimination?

- Déposer une plainte auprès de la Pennsylvania Human Relations Commission dans un délai de 180 jours à compter de la date de l'acte de discrimination.
- Conservez toutes les preuves susceptibles d'étayer votre plainte (messages texte, photos, reçus, etc.)
- Vous pouvez retenir les services d'un avocat privé à vos frais, sans y être tenu.
- La loi de Pennsylvanie vous protège également contre les représailles : nul ne peut prendre de mesures contre vous parce que vous avez déposé une plainte, dénoncé des activités illégales ou collaboré à une enquête.

Exemples

- Harcèlement verbal, mise à l'écart, propos injurieux et agressions physiques.
- Actions fondées sur la présomption qu'une personne ne parle pas anglais, critiques pour l'usage d'une langue autre que l'anglais, ou reproches concernant un accent anglais.
- Les élèves harcèlent ou intimident leurs pairs en raison de leur race, couleur, confession religieuse, origine nationale ou descendance, sans que le district scolaire intervienne.
- Réduction salariale ou rémunération inférieure à celle d'un collègue occupant un poste comparable, lorsque cet écart repose sur des critères autres que le rendement professionnel.
- Prétendre qu'un logement est déjà loué alors qu'il demeure disponible, le propriétaire refusant de louer en raison de la race, de la couleur, de la descendance ou de l'origine nationale du candidat.
- Un restaurateur refuse de servir un client qui porte un couvre-chef religieux.
- Un service de livraison évite un quartier à forte population minoritaire tout en desservant les quartiers avoisinants à majorité non-minoritaire.

Quelle est la mission du PHRC?

- Mise en œuvre du PHRA et du PFEOPA
- Enquête sur les plaintes pour discrimination et y remédier
- Organise des auditions publiques
- Facilite les médiations
- Organise des assemblées publiques et des sommets communautaires
- Facilite des événements éducatifs, de sensibilisation et de formation
- Mène des initiatives de justice sociale.

Nul besoin d'être un citoyen en règle pour déposer une plainte.

Pour ce faire, consultez le site www.pa.gov/PHRC, appelez le 717-787-4410 (717-787-7279 TTY), ou contactez le bureau régional:

Harrisburg

555 Walnut Street, Suite 808
Harrisburg, PA 17101
717-787-9780 | 717-787-7279 (TTY)



phrc@pa.gov

Philadelphia

110 N. 8th Street, Suite 501
Philadelphia, PA 19107
215-560-2496 | 215-560-3599 (TTY)

Suivez-nous:

Pittsburgh

301 5th Avenue, Suite 390, Piatt Place
Pittsburgh, PA 15222
412-545-5395 | 412-565-5711 (TTY)

